



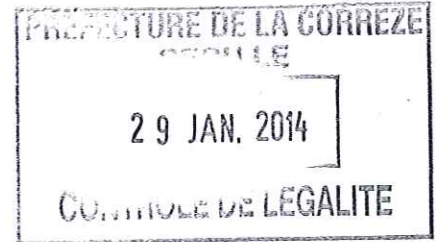
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	17
Nombre de pouvoirs :	04



L'an deux mille quatorze et le 23 janvier à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 16 janvier 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Daniel ESCURAT.

Etaient présents : Messieurs Daniel ESCURAT, Bernard ROUGE, François BRETIN, Daniel GREGOIRE, Jean-Louis CHAZALNOEL, Sylvain COUCHARRIERE, Michel SAUGERAS, Jean BOUSQUET, Michel PLAZANET, Jacques CHASTAGNOL, Gilles MAGRIT, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Christian MADELRIEUX, Jean-Marc REBEILLE, Claude FARGES, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Gérard DIF, Daniel COMBES.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

OBJET : N°2014/01/02 : Composition et élection du Bureau

Rapporteur : Monsieur Daniel ESCURAT

Après le renouvellement des organes délibérants des E.P.C.I. membres, il appartient au Comité Syndical du SYTTOM 19 de procéder à l'élection du Bureau, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon l'article 7 des statuts du SYTTOM 19, le bureau est composé comme suit :

- Le président ;
- 3 vice-présidents ;
- 2 secrétaires membres ;
- 5 membres.

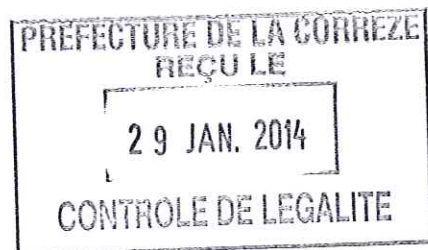
Suite à l'élection du Président, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'élection du Bureau, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé à l'élection :

- 1^{er} Vice-président, une seule candidature enregistrée :
Monsieur Michel PLAZANET, délégué du SIRTOM de BRIVE, élu à l'unanimité ;
- 2^{ème} vice-président, une seule candidature enregistrée :
Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO, élu à l'unanimité ;
- 3^{ème} vice-président, une seule candidature enregistrée :
Monsieur François BRETIN, Président du SICRA d'ARGENTAT, élu à l'unanimité ;
- 2 secrétaires membres, 2 candidatures ont été enregistrées :
 - Monsieur Jean BOUSQUET, Président du SIRTOM de BRIVE ;
 - Monsieur Jean-Louis CHAZALNOEL, Président du SIRTOM d'EGLETONS.
- 5 membres, 5 candidatures ont été enregistrées :
 - Monsieur Gilles MAGRIT, Président du SIVOM de la COURTINE ;
 - Monsieur Jacques CHASTAGNOL, Vice-président du SIRTOM de TREIGNAC ;
 - Monsieur Daniel COMBES, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO ;
 - Monsieur Bernard ROUGE, délégué de la Communauté de Communes du Pays d'EYGURANDE ;
 - Monsieur Hervé GOUTILLE, délégué du SYSTOM de BORT ARTENSE.

Les candidats ci-dessus sont tous élus membres du bureau du SYTOM 19 à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 23 janvier 2014



Le Président,



Daniel ESCURAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29/01/2014... et publication ou notification du 29/01/2014.....